



**Intervention de S.E.M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

**Examen du Gabon au titre du second cycle de
l'Examen Périodique Universel**

Genève, 23 octobre 2012

Madame la Présidente

La délégation du Royaume du Maroc souhaite la bienvenue à la délégation du Gabon frère sous la conduite de la Ministre de la Justice Mme Assonouet et la félicite pour la présentation de son second rapport national au titre de l'Examen Périodique Universel.

Ce rapport national ainsi que les informations pertinentes apportées par la délégation gabonaise nous permettent de prendre la pleine mesure des efforts importants que le Gabon a consentis dans le cadre de l'engagement pris par les autorités gabonaises, au plus haut niveau, pour faire du Gabon un espace politique et social de cohabitation dans le respect des droits humains dans ce pays frère.

Le Maroc tient également à féliciter le Gabon pour les progrès conséquents réalisés concernant la mise en œuvre des recommandations issues du premier examen de l'EPU.

Nous prenons note avec satisfaction que le Gabon a procédé à la ratification de la majorité des instruments internationaux qui lui ont été recommandés, notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que le 2^{ème} Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Maroc salue les progrès réalisés en matière de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, à travers l'adoption de la stratégie nationale d'équité et genre qui vise l'interdiction des pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes filles et des femmes, dans les domaines du droit civil, du travail, de l'éducation et de la santé, ainsi qu'en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilité comme en témoigne le taux de représentation féminine au sein du gouvernement qui tend vers la parité.

Nous notons avec satisfaction que le Gabon s'est engagé résolument en faveur de l'accroissement du taux de scolarisation qui est aujourd'hui parmi les plus élevées en Afrique subsaharienne à la faveur de plusieurs mesures prises dans ce domaine, dont l'adoption d'une loi qui stipule que l'accès à l'éducation est obligatoire pour tout jeune gabonais ou étranger résidant au Gabon âgé de 3 à 18 ans.

Il est également appréciable de relever que l'opinion publique gabonaise est attentive aux questions des droits de l'homme qui ne sont plus seulement l'œuvre de l'Etat gabonais mais également de la société civile.

A ce propos, nous souhaiterions connaître les mesures et perspectives envisagées par les autorités gabonaises pour le renforcement du rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme.